

COMPTE-RENDU

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Michel MOTTE, Jean-Charles CLATIN, Stéphane RIOU, Sandra QUEMENER, Anita MAHE, Sonia CARMARD, Jean-Marie BODILIS, Patrick LE BLEVENNEC, Nathalie PALLIER

Absents : Jean-Paul LE GOFF (procuration à Hervé RANNOU), Sabrina PACHEU (procuration à Séverine LE BRAS), Marie-Laure GODEST (procuration à Gildas LE ROUX), Isabelle MOROT (procuration à Eveline CARVENNEC)

Secrétaire de séance : Stéphane RIOU

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	15
Procurations	4

Mme le Maire présente Christelle LE GALLOU, qui suit la formation "métiers de l'administration territoriale" et qui sera accueillie en stage à la mairie pendant 7 semaines entre avril et juin.

1. Contrat d'association de l'école Notre-Dame de Lorette pour l'année scolaire 2020-2021

Mme le Maire rappelle que le montant de la participation communale versée à l'école Notre Dame de Lorette, dans le cadre du contrat d'association, est égal au produit du coût moyen d'un élève de classe primaire de l'école publique par le nombre des élèves de primaire domiciliés à Pédernec.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, les enfants sont soumis à l'obligation scolaire à partir de 3 ans, et le forfait à verser pour les élèves de maternelle (PS, MS, GS) sur la base du coût d'un élève de maternelle.

Mme le Maire précise les éléments pris en compte pour le calcul du coût d'un élève à l'école publique sont les suivants :

- Les frais de fonctionnement (dont transport et activités pédagogiques)
- L'amortissement du mobilier
- Les frais de personnel

Le forfait pour un élève de primaire s'élève à 501,24€, et pour un élève de maternelle à 1473,84€.

Le montant à verser pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 38 648,63€.

Un acompte de 9 347,96€ a déjà été versé. Le solde à verser est de 29 300,67€.

L'inscription budgétaire pour l'année 2021 au 6558 sera de 42 183,55€.

Mme le Maire précise que le montant moyen du forfait sur les trois dernières années étaient de 24 000€. Elle explique que l'augmentation est liée au fait que l'on verse désormais le coût d'un élève de maternelle pour les élèves de maternelle, et ce coût que est plus important car il tient compte des ATSEM. Elle ajoute que le montant sera plus conséquent l'année prochaine puisqu'en 2020 du fait du covid, l'école a été fermée pendant plusieurs semaines.

Arrivée de M. BODILIS

Le Conseil municipal unanime autorise le Maire

- à effectuer deux versements de 14 650,33 €, au titre de l'année 2020-2021 à l'OGEC,

à verser deux acomptes de 12 882,88 €, l'un en octobre 2021 et le second en février 2022, au titre de l'année 2021-2022.

2 Subventions aux associations 2021

M. RANNOU indique que la commission s'est réunie pour examiner les demandes de subventions. Il précise que cette année est particulière et que beaucoup d'associations ont une vie perturbée. Il ajoute que deux associations locales ont souhaité renoncer à demander une subvention cette année.

M. RANNOU indique que la commission a proposé de reconduire les montants de l'année dernière. Il ajoute que certaines subventions diminuent du fait d'événements qui n'ont pas eu lieu : le bal du 11 novembre, pour le Club du sourire, la prise en compte du repas des artificiers pour le comité des fêtes.

Concernant les associations extérieures de solidarité, la commission propose de doubler la subvention de trois associations, qui ont particulièrement souffert de la situation sanitaire : les restos du coeur, le secours catholique et l'AFM téléthon.

M. RANNOU indique que la commission a validé le principe d'étudier les demandes de subventions qui parviendraient en mairie avant le vote du Conseil. Pour celles arrivées ensuite, la demande sera à réitérer l'année prochaine.

Concernant les associations sportives, M. RANNOU rappelle que la commune finance les associations extérieures qui proposent des activités non proposées sur Pédernec.

Il précise que pour les subventions accordées aux écoles Diwan, la commune ne participe que pour les élèves de primaire.

Le total des subventions 2021 s'élève à 13 332,24€.

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission « Vie associative », le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement des subventions 2021..

3. Lotissement de Parc Cardon

Mme le Maire informe l'assemblée que tous les terrains du lotissement privé de Parc Cardon sont vendus ou en cours de vente.

Elle ajoute que la mairie reçoit déjà des demandes pour les terrains dont la commune va faire l'acquisition auprès des conjoints BOUETTE.

Le Conseil municipal unanime :

- valide la création d'un budget annexe de lotissement « Parc Cardon » ;
- autorise le Maire à déposer le permis d'aménager ;
- autorise le Maire à retenir le devis le mieux-disant pour le dossier du dépôt du permis d'aménager ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4 Lotissement de Park ar C'hoad

Mme le Maire indique qu'il reste 4 lots non vendus sur la première tranche de Park ar C'hoad. Elle propose de lancer la seconde tranche, pour pouvoir proposer 13 nouveaux terrains à construire. Il s'agissait d'une tranche conditionnelle dans le marché avec Armor TP.

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré
valide le lancement de la viabilisation de la seconde tranche
autorise le Maire à déposer le permis d'aménager ;
autorise le Maire à signer le devis d'A&T Ouest pour constituer le dépôt du permis d'aménager pour un montant de 4 404€ TTC ;
autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5. Aménagement de la rue de Lorette – Marché de travaux

Mme le Maire présente l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre ING concept. Elle indique que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise COLAS.

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré
- décide d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Lorette à l'entreprise COLAS.
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. RANNOU demande quand les travaux commenceront. Mme le Maire indique que le démarrage est prévu pour septembre. Si les travaux peuvent être avancés il le seront, sinon, il auront lieu à partir de septembre au plus tard.

6. Rénovation de l'ex logement de fonction de l'école primaire

Mme le Maire rappelle que des devis ont été réalisés pour changer les 24 fenêtres du bâtiment, afin de réduire les dépenses énergétiques et améliorer le confort, à la fois en régie et via une entreprise de menuiserie.

Le changement des menuiseries en régie serait plus coûteux et demanderait beaucoup de temps aux agents communaux. De plus, la réalisation des travaux par entreprise permettrait d'avoir une garantie décennale.

Madame le Maire indique qu'une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local « DSIL relance » a été déposée. Une subvention de 9074€ est accordée à la commune, sous réserve de complétude du dossier (délibération du Conseil municipal et grille d'analyse technique à fournir).

Le Conseil municipal unanime valide le plan de financement ci-dessous, et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier :

Dépenses HT		Recettes	
Remplacement de 24 menuiseries et pose de volets roulants	18 148.00€	DSIL « relance »	9 074.00€
		Autofinancement	9 074.00€
TOTAL DEPENSES	18 148.00€	TOTAL RECETTES	18 148.00€

M. RANNOU remarque qu'il faudrait consulter une seconde entreprise pour effectuer un devis. Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à retenir le devis le mieux disant.

7. Cantine municipale - besoins en matériel

Mme le Maire présente les besoins en matériel pour la cantine: coupe-légume, armoire réfrigérée et friteuse électrique.

Elle indique que des devis sont en cours, et propose l'acquisition de ce matériel pour les montants maximum suivants :

- Coupe-légumes : 1 226.00€ HT
- Friteuse électrique : 2 547.00€ HT
- Armoire réfrigérée : 1 523.00€ HT

Mme le Maire précise que dans le cadre des plans de relance, et pour permettre l'application de la Loi EGALIM, ce matériel peut être financé à hauteur de 100% du montant HT.

M. BODILIS demande ce qu'il est de la TVA. Mme le Maire explique que la commune récupère une partie de la TVA.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à retenir les devis les mieux disant et à solliciter les subventions.

8 Délégation au Maire pour solliciter des subventions au nom de la commune pendant la durée du mandat

Mme le Maire explique que certains appels à projets sont limités dans le temps et qu'il n'est pas toujours possible de réunir le Conseil municipal avant les échéances fixées pour valider les demandes de subvention. Elle propose au Conseil de lui déléguer la possibilité de solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur pendant la durée du mandat.

Le Conseil municipal unanime délègue à Mme le Maire la possibilité de solliciter des subventions auprès des différents organismes, pendant la durée du mandat.

M. RANNOU remarque qu'il serait intéressant d'avoir les plans de financement des différents investissements.

9. Vente d'une parcelle aux Amis du Patrimoine

Mme le Maire rappelle que la statue de Saint Hervé, située au Menez Bre près de la chapelle, doit être déplacée, comme il était prévu initialement, pour respecter la demande de l'architecte des bâtiments de France.

La statue ne pouvant se situer sur le domaine public (Loi de 1905, séparation de l'Eglise et de l'Etat), il est proposé que la commune cède une parcelle de quelques mètres carrés dans le chemin qui mène à la fontaine aux Amis du patrimoine pour que ces derniers y installent la statue. Mme le Maire précise que de cette manière la statue ne serait plus visible de la chapelle, ne serait plus sur le domaine public, mais resterait accessible aux PMR. Elle ajoute que c'est aux Amis du Patrimoine de vérifier que le nouvel emplacement convienne bien aux bâtiments de France.

Le prix serait de 0,5€ du m² et tous les frais (acte, bornage), à la charge de l'association.

Le Conseil municipal unanime valide cette proposition.

10. Immeuble 5 place de l'église

Mme le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un logement 5 place de l'église, qui n'est pas loué depuis plusieurs années. Elle précise que le cabinet infirmier l'a utilisé avant de rejoindre la maison médicale, ainsi qu'un médecin qui y a exercé quelques mois.

Suite à l'évaluation du bâtiment par un notaire, elle propose que la commune mette en vente cet immeuble au prix de 50 000€ net vendeur.

Le Conseil municipal unanime autorise Mme le Maire à mettre en vente ce bâtiment, et fixe le prix de vente à 50 000€ net vendeur.

11. Finances

Mme le Maire présente le compte administratif 2020 et les propositions pour le budget primitif 2021. Elle précise certains montants inscrits :

Budget principal

Fonctionnement

- Alimentation : en 2020 le montant réalisé était moins important car moins de repas ont été servis du fait du confinement. En 2021, 62 000€ sont inscrits.
- Fournitures d'entretien : en 2020, il y a eu beaucoup plus de charges en raison des désinfections liées aux protocoles sanitaires. Ce montant est maintenu pour 2021.
- Les articles 60632 et 6068 sont rassemblés au sein de l'article 60632 à compter de 2021 pour simplifier le suivi.
- Entretien de bâtiments : le montant 2021 comprend 13 300€ de réparation des dégradations à la salle des fêtes. Ce montant sera inscrit en recettes dans les remboursements d'assurance.
- Entretien de voie et réseaux : le montant inscrit est de 70 000€. M. LE ROUX précise qu'il s'agit du programme de voirie 2021 qui comprend l'aménagement de chemins ruraux, dont l'état s'est fortement dégradé, et un programme de curage des fossés et d'arasement.
- Entretien du matériel roulant : Mme le Maire indique qu'il y a eu plusieurs pannes en 2020 sur l'épareuse et le tracteur.
- Entretien autres biens mobiliers : le montant 2020 est lié à des pannes sur la tondeuse iseki et à la chaufferie bois.
- Taxes foncières : en 2020 il y a un rattrapage sur deux années pour la maison médicale.

- Charges de personnel :
- Personnel titulaire : l'augmentation 2020 est liée aux avancements de grade et d'échelon, et à la titularisation d'un agent qui était contractuel.

Budget annexe de Park ar C'hoad

Mme le Maire précise que la viabilisation de la 2ème tranche est estimée à 95 500€. Elle ajoute que pour financer ces travaux il faudra réaliser un emprunt à court terme sur 2 ou 3 ans.

L'idée est de pouvoir vendre rapidement ces lots.

13 nouveaux lots réalisés sur la deuxième tranche. Mme le Maire indique que le remboursement de l'emprunt réalisé pour la première tranche s'est terminé en 2020.

Elle précise que la viabilisation de la 2ème tranche sera moins coûteuse que pour la première et que la vente des terrains générera plus de recettes car ils sont plus grands.

11.1 Comptes de gestion de l'exercice 2020

Mme le Maire rappelle que le compte administratif est établi par le Maire, tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité. Les deux retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes sur l'exercice. Les deux doivent concorder.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le comptable public.

11.2. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal et du budget annexe de Park ar C'hoad

Mme le Maire se retire. M. TANVEZ prend la présidence de la séance et fait procéder au vote du compte administratif 2020.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne acte à Madame le Maire de la présentation du compte administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés par Mme le Maire :

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	1 591 045,39	1 302 531,92	1 000 256,90	353 191,16	349 269,30
Recettes	1 591 045,39	1 532 934,41	1 000 256,90	377 902,36	66 127,50
Résultat de l'exercice		230 402,49		+24 711,20	
Excédent 2019		66 869,39			
Déficit 2019				-63 159,18	
Résultat de clôture		297 271,88		-38 447,98	-283 141,80

Budget annexe de Park ar C'hoad

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Dépenses	105 679,28	6 982,13	184 657,43	5 128,90
Recettes	105 679,28	11 199,77	184 657,43	5 869,03
Résultat de l'exercice		+4 217,64		740,13
Excédent 2019		89 010,50		
Déficit 2019				-173 989,57
Résultat de clôture		+93 228,14		-173 249,44

11.2.2 Affectation du résultat du budget principal

Considérant que la section de fonctionnement du budget principal présente un résultat positif de **297 271,88 €**, et que la section d'investissement présente un résultat négatif de **38 447,98 €**, et que le besoin de financement lié aux restes à réaliser s'élève à 283 141,80€,

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter **297 271,88 €** à l'article **1068** en section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2021.

Mme le Maire présente la capacité d'autofinancement, les ratios financiers et l'état de la dette.

Mme le Maire précise que la dette par habitant est de 484 € en 2020, pour respectivement de 549 € et 606 € en 2019 et 2018. Cette dette est en moyenne de l'ordre de 500 à 600 € en Côtes-d'Armor pour des communes de même strate.

Elle ajoute qu'avec un nouvel emprunt pour financer les travaux de la rue de Lorette, la dette par habitant va passer à 697€. Tous les ans la commune rembourse environ 100 000€ de capital. Avec l'emprunt inscrit au budget, la commune se retrouvera au niveau de 2014.

Mme le Maire indique qu'au niveau de la capacité de désendettement, en 2020, il faut environ 3 ans pour rembourser l'intégralité du capital restant dû par l'affectation à 100% de l'épargne brute.

M. RANNOU ajoute que lors de l'élaboration du budget de l'agglomération, il a été précisé que la situation présente un risque pour les collectivités qui se situent entre 8 et 10 ans.
Mme le Maire précise qu'en 2021 on devrait rester au-dessous des 4 années.

Elle ajoute que tous les ratios financiers sont au vert depuis 7 ans.

11.3 Fiscalité directe locale

Mme le Maire explique que malgré les investissements prévus, la commission "Finances" propose de ne pas augmenter les taux cette année. Elle précise que le souhait est de ne pas impacter les habitants cette année, qui vivent pour certains une situation difficile du fait du covid.
Elle remarque que les taux n'ont pas augmenté depuis pas mal d'années.

Mme le Maire explique que la perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation va être compensée par l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi, le Conseil municipal doit voter un taux qui est égal au taux communal et au taux départemental. Un coefficient correcteur vient compenser la perte de ressources pour la commune.

M. RANNOU ajoute que cela pose de gros problèmes pour le Département et la Région, qui ne votent plus aucun taux. Il explique que le Département va être financé par la TVA, et que quand l'économie ne fonctionnera pas bien, le Département ne fonctionnera pas bien, et donc les services sociaux seront impactés. Il remarque que cela va à l'encontre de la décentralisation car cela place les collectivités dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'Etat.

Le Conseil municipal unanime

- Adopte la proposition de la commission des finances de maintenir les taux communaux en vigueur en 2020,

- Adopte les taux suivants pour 2021 :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.95%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.12%

11.4 Budget primitif 2021

Le Conseil municipal unanime valide le budget primitif 2021 présenté par Mme le Maire:

Budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2021</i>
011 Charges à caractère général	414 000,00
012 Charges de personnel	688 150,00
014 Atténuation de produits	2 350,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00
023 Virement à la section d'investissement	153 480,00
042 Opérations d'ordre entre section	115 000,00
65 Autres charges de gestion courante	125 302,00
66 Charges financières	28 000,00
67 Charges exceptionnelles	600,00
Total dépenses	1 536 882,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2021</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00
013 Atténuation de charges	5 000,00
042 Opérations d'ordre entre sections	10 000,00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	109 200,00
73 Impôts et taxes	788 965,00
74 Dotations, subventions et participations	565 417,00
75 Autres produits de gestion courante	45 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	13 000,00
Total recettes	1 536 882,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Opération</i>	<i>2021</i>	<i>RAR 2020</i>
10006 Mairie	44 782,00	2 307,00
10007 Eglise et chapelles	12 500,00	525,00
10008 Services techniques	1 250,00	0,00
10015 Terrain multisports	9 060,00	0,00
10016 Cantine	14 355,20	0,00
10031 Maison Médicale	152 200,00	0,00
10032 Aménagement des rues : Lorette/Milin Prat/Ruchant	462 000,00	318 212,01
12 Ecole élémentaire et maternelle	1 995,00	1 747,20
ONA Opérations non individualisées	69 350,00	26 478,09
OPFI Opérations financières	188 521,68	0,00
Total dépenses	956 013,88	349 269,30

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Opération</i>	<i>2021</i>	<i>RAR 2020</i>
10006 Mairie	29 850,00	0,00
10007 Eglise et chapelles	0,00	4 955,00
10008 Services techniques	0,00	11 422,50
10016 Cantine	9 096,00	0,00
10032 Lorette-Ruchant	122 140,00	49 750,00
ONA Opérations non individualisées	63 850,00	0,00
OPFI Opérations financières	598 825,58	0,00
Total recettes	823 761,58	66 127,50

Budget annexe de Park ar C'hoad

DEPENSES FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>2021</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00
011 Charges à caractère général	95 500,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	800,00
65 Autres charges de gestion courante	74 894,99
66 Charges financières	800,00
Total dépenses	171 994,99

RECETTES FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>2021</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	93 228,14
042 Opérations d'ordre entre sections	25 628,85
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	800,00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	52 338,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00
Total recettes	171 994,99

DEPENSES INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>2021</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 173 249,44
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 628,85
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
Total dépenses	198 878,29

RECETTES INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>2021</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
16 Emprunts et dettes assimilées	198 878,29
Total recettes	198 878,29

Budget annexe lotissement de Parc Cardon

DEPENSES FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>2021</i>
011 Charges à caractère général	87 100,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	400,00
65 Autres charges de gestion courante	
66 Charges financières	400,00
Total dépenses	87 900,00

RECETTES FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>2021</i>
042 Opérations d'ordre entre sections	54 702,77
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	400,00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	28 190,00
75 Autres produits de gestion courante	4 607,23
Total recettes	87 900,00

DEPENSES INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>2021</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 702,77
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
Total dépenses	54 702,77

RECETTES INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>2021</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
16 Emprunts et dettes assimilées	54 702,77
Total recettes	54 702,77

12. Questions diverses

12.1 Convention d'entretien du sentier pédestre d'intérêt communautaire avec Guingamp Paimpol Agglomération

M. LE ROUX indique qu'au 1^{er} janvier 2019, l'Agglomération a pris la compétence randonnées (la création, l'entretien, les aménagements et la valorisation des sentiers pédestres, cyclo et vététistes). Cette convention vise à confier à la commune, pour 2 passages, l'entretien des circuits de randonnée communautaire « Tro Pederneac » et « VTT10 ».

L'agglomération prend en charge financièrement les parties non mécanisables, pour un montant de 1 575€ pour l'année 2021.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention, pour 2021 et pour les années suivantes, pendant la durée du mandat.

M. LE ROUX précise que la commune a reçu les panneaux signalétiques à poser, fournis par l'Agglomération. Il ajoute que le circuit représente 29 km, avec une variante de 16 km.

M. LE BLEVENNEC demande si ces chemins sont accessibles aux quads. M. LE ROUX répond qu'une partie est interdite. Mme le Maire ajoute que l'usage des quads peut détériorer les chemins, et que la commune doit préserver ses chemins. Elle rappelle que la réfection de 2 km de chemins ruraux, sur les 80 km que possède la commune, va coûter 40 000€ en 2021.

12.2 Vaccination covid

Pour répondre à une interrogation sur la vaccination, Mme le Maire précise que la mairie centralise les demandes d'inscriptions pour les personnes concernées par la vaccination et transmet les listes une fois par semaine. La seule contrainte est d'avoir un numéro de téléphone portable à communiquer pour recevoir la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance.